

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 560**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Dessinateur d'exécution en communication graphique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 13	Recteur de l'académie, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

321 Journalisme et communication

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du CAP Dessinateur d'exécution en communication peut exécuter un projet, finaliser une maquette avant impression. Son travail se situe entre le travail de création du concepteur et le travail d'édition et d'impression. A la demande du maquettiste ou du rédacteur en publicité, il exécute les plans et les dessins nécessaires à la réalisation de dépliant, logos et diverses productions publicitaires. Il maîtrise les logiciels de DAO, PAO et de traitement de l'image.

Le dessinateur doit pouvoir dialoguer avec le responsable ou le concepteur du projet afin de traduire l'intention qu'il poursuit.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Édition ; - Communication (publicité, campagne, annonce, publicité sur le lieu de vente...)
- Multimédia.

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1205 : Réalisation de contenus multimédias

E1204 : Projection cinéma

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Préparation - réalisation ; - Arts appliqués. Histoire de l'art. Technologie ;
- Français et Histoire-Géographie ;
- Mathématiques-Sciences ;
- Éducation physique et sportive ;
- Langue vivante étrangère.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Articles D.337-1 à D337-25 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 13.09.96

Arrêté du 20 juin 2011 abrogeant le diplôme. Dernière session en 2013.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

<http://www.cndp.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :